

Nombre de membres  
En exercice : 8  
Présents : 6  
Pouvoirs : 1  
Votants : 7

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/23  
ID : 041-214101321-20230707-430-DE

702

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 3 juillet 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absente excusée : MARC- MARTIN Nicole

Absent non excusé : M THIBAULT Darig

Pouvoirs : Mme MARC-MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

### 430- CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RECUPERATION DU FCTVA – TRAVAUX DE SECURISATION LA SUPLIGERE

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune doit passer une convention avec le conseil départemental afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 63 au niveau de La Supligère. Ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

Après avoir entendu monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité demande au conseil départemental d'établir une convention avec la commune pour la récupération du FCTVA et autorise monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 juillet 2023

Certifié exécutoire le 13 juillet 2023



*[Handwritten signature]*